

DECISION N°2026-005 RECTIFICATIVE DE LA DECISION N° 2025-0035
RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS
« ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES AU PRINTEMPS 2026 »

Le Président de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu les articles L345-1 à L345-7 du code de la recherche ;

Vu les articles D345-1 à D345-17 du code de la recherche ;

Vu l'appel à projets « Organisation de manifestations scientifiques au printemps 2026 » ;

Vu la décision n°2025-035 relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets « organisation de manifestations scientifiques au printemps 2026 » ;

Considérant ce qui suit :

1. La décision susmentionnée comprend une erreur matérielle relative au nom de la délégation du CNRS auprès de laquelle le versement de la subvention est effectué.
2. Il y a lieu de rectifier cette erreur matérielle.

DECIDE :

Article 1 : Le nom de la délégation du CNRS initialement mentionné à l'article 2 de la décision n°2025-035 est remplacé par « CNRS (délégation Île-de-France Paris-Centre) ».

Article 2 : Les autres dispositions de la décision 2025-035 restent inchangées.

Article 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aubervilliers, le 02/02/2026

Pierre-Paul ZALIO



Président de l'établissement public
Campus Condorcet

Affichée et publiée le : 05/02/2026
Exécutoire le : 05/02/2026

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord